

Calendrier des paiements 2017-2018

Les conditions financières applicables au paiement des frais de scolarité, des inscriptions et des demandes de bourse sont rappelées dans le Règlement Financier du LFRD sur <https://descartes-cambodge.com/accueil/admission/reglement-financier/>

1. Calendrier des paiements 2017-2018

a) Droits d'inscription

Les droits de réinscription sont payables en mai 2017.

Les droits de première inscription sont payables à l'acceptation du dossier de l'enfant.

b) Droits de scolarité

2017-2018	Trimestre 1 (T1, septembre à décembre)	Trimestre (T2, janvier à mars)	Trimestre (T3, avril à juin)
Factures émises	1ère quinzaine de septembre	1ère quinzaine de décembre	1ère quinzaine de mars

Le règlement des droits de scolarité doit être effectué dans les 3 semaines après la date d'émission de la facture.

15 jours après la première relance, une pénalité de 10% sera automatiquement appliquée sur les frais impayés.

c) Echéances mensuelles

Les parents d'élève peuvent demander l'étalement sur 8 mois des seuls frais de scolarité, à l'exclusion des droits de première inscription ou de réinscription et des autres frais annexes. Les conditions sont définies dans le Règlement Financier du LFRD.

Les familles qui souhaitent solliciter ce service sont invitées à prendre contact avec la direction administrative et financière à l'adresse suivante : paiement@lfrd.net

2. Calendrier du service aux familles 2017-2018

a) Activités extra-scolaires, Aide aux devoirs et Garderie

	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Inscription	Du 11 au 22 septembre 2017	Du 8 au 19 janvier 2018
Période	Du 25 septembre 2017 au 2 février 2018	Du 5 février au 22 Juin 2018
Facturation	Avec la facturation du T2	Avec la facturation du T3

b) Cantine (nouveau : inscription possible au trimestre)

	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Inscription	Juin 2017 – modifications possible du 11 au 22 septembre 2017	Modifications possible du 08 au 19 janvier 2018	Modifications possible du 02 au 06 avril 2018
Période	Du 4 septembre 2017 au 22 décembre 2017	Du 8 janvier 2018 au 6 avril 2018	Du 2 avril 2018 au 03 Juillet 2018
Facturation	Avec la facturation du T1	Avec la facturation du T2 + ajustements du T1 si modifications	Avec la facturation du T3 + ajustements du T2 si modifications